



Adhérent n° _____ Sociétaire n° _____

VOS COORDONNÉES (A REMPLIR OBLIGATOIREMENT)

Civilité : Monsieur Madame
 Nom et prénom : _____ nom de naissance : _____
 Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____
 Adresse complète : _____

Adresse mail : personnel professionnel

Cocher votre préférence de contact Mail.

Acceptez-vous de recevoir des informations commerciales par voie électronique, des sociétés du groupe SMA et de la SGAM BTP ? OUI NON

Téléphone : mobile personnel ou domicile professionnel

Cocher votre préférence de contact téléphonique.

Situation familiale : Marié(e) Pacsé(e) Union libre Célibataire Divorcé(e)

Nationalité : Française Autre : _____ Résidence fiscale : Française Autre : _____

Etes-vous citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ? OUI NON

Avez-vous un numéro fiscal américain TIN (Taxpayer Identification Number) ? OUI NON

Si OUI →→ n° TIN | | | | | | | | | | | | | | | |

Je déclare que ma situation familiale et patrimoniale a évolué et que les informations que j'ai communiquées à SMAvie BTP nécessitent d'être actualisées avec mon conseiller vie. A défaut de déclaration contraire, SMAvie BTP considère que toutes les informations que vous avez communiquées sont toujours actuelles. Dans tous les cas, je m'engage à informer SMAvie BTP de toute modification substantielle de ma situation familiale et patrimoniale.

**IMPORTANT - DONNÉES OBLIGATOIRES POUR LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT (LOI n° 90-614 du 12 juillet 1990 sur le blanchiment des capitaux)
FOURNIR OBLIGATOIREMENT UNE COPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ**

De l'adhérent : Carte Nationale d'Identité Passeport Titre de séjour Du co-adhérent : Carte Nationale d'Identité Passeport Titre de séjour

Si vous êtes non résident fiscal en France, vous déclarez n'être pas une Personne Politiquement Exposée (personne résidant dans un autre État membre de l'Union européenne ou un pays tiers et qui est exposée à des risques particuliers en raison des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives qu'elle exerce ou a exercées pour le compte d'un autre État ou de celles qu'exercent ou ont exercées des membres directs de sa famille ou des personnes connues pour lui être étroitement associées. L561-10 et L561-18 du Code Monétaire et Financier).

En application de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (décrets n° 2009-874 et n° 2009-1087), nous avons l'obligation réglementaire de vous demander, au-delà d'un certain montant de rachat, la destination des sommes récupérées. A défaut de communication des informations demandées, SMAvie BTP a l'obligation légale de déclarer l'opération réalisée et cette omission à l'autorité compétente.

Je demande un rachat partiel (minimum 750 €) un rachat total sur mon contrat selon les modalités ci-dessous

BATIPLACEMENT MultiCompte N° contrat _____ Montant _____ €

BATIPLACEMENT MultiCompte (fiscalité PEA) N° contrat _____ Montant _____ €

Merci de vous reporter à la notice fiscale du contrat et de vous rapprocher de votre conseiller vie.

RÈGLES D'IMPUTATION DU RACHAT

- Le rachat total met fin au contrat, l'épargne acquise sera intégralement restituée, après prise en compte de la fiscalité. Joindre tout document comportant les caractéristiques principales de votre contrat. A défaut, joindre obligatoirement une déclaration sur l'honneur de perte de ces documents. En cochant cette case, le titulaire atteste que son contrat n'a pas été mis en garantie à un tiers.
- En cas de rachat partiel, la valeur totale de l'épargne sur votre contrat ne peut être inférieure à 750 euros. Si votre contrat comporte des supports en unités de compte, le montant restant investi sur un support ne peut être inférieur à 150 euros.

VOUS POUVEZ OPTER POUR :

un rachat partiel sans modification de la répartition entre supports un rachat partiel sur les supports indiqués ci-dessous :

Indiquez votre choix de répartition entre les supports en % du montant racheté par support		HORS PEA	PEA	Indiquez votre choix de répartition entre les supports en % du montant racheté par support		HORS PEA	PEA
Support € SMAvie BTP (garantie du capital investi)	-----%			BMA BATI MATIERES PREMIERES	-----%		
ACF HSBC ACTIONS FRANCE	-----%	-----%		BOR BATI OR	-----%		
AGR AGRESSOR PEA	-----%	-----%		CEN CENTIFOLIA	-----%	-----%	
ASP AMUNDI SERENITE PEA*	-----%	-----%		COI CAAM OBLIG INTERNATIONALES	-----%		
BAA BATI ACTIONS ARBITRAGE	-----%			COM CARMIGNAC COMMODITIES	-----%		
BAI BATI ACTIONS INVESTISSEMENT	-----%			CPC CPR CONVEXITE	-----%		
B2A BATI ACTIONS INVESTISSEMENT PEA		-----%		CPR CPR MONETAIRE SR	-----%		
BAO BATI ACTIONS OPTIMUM	-----%			FON FONCIER INVESTISSEMENT	-----%		
BAP BATI PRUDENT	-----%			MET METROPOLE EURO	-----%	-----%	
BCR BATI CREDIT PLUS	-----%			MFE METROPOLE FRONTIERE EUROPE	-----%	-----%	
BEA BATI ENTREPRENDRE ASIE	-----%			NVM HSBC MICROCAPS EURO	-----%	-----%	
BEE BATI ENTREPRENDRE EMERGENTS	-----%			OBR OBJECTIF SMALL CAP EURO (R)	-----%	-----%	
BEN BATI ENTREPRENDRE EURO	-----%			REN RENAISSANCE EUROPE	-----%	-----%	
BEQ BATI EQUILIBRE	-----%			SYR SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE	-----%	-----%	
BEU BATI ENTREPRENDRE USA	-----%			VIN VALEUR INTRINSEQUE	-----%		
BEX BATI EXPANSION	-----%			TOTAL		100 %	

Sur le plan fiscal, le calcul des produits financiers (éventuellement imposables à l'IR ou au PFL) est effectué proportionnellement au montant racheté. La base de calcul est constituée par le total des plus-values du contrat au jour du rachat, et non pas sur les seuls supports concernés par le rachat. Pour le contrat BATIPLACEMENT MultiCompte PEA, seule la réintégration des produits financiers dans le revenu imposable sera appliquée.

Tous les supports financiers sont des SICAV ou des FCP sauf le SUPPORT € SMAvie BTP. * Ce support monétaire est également le support « relais » du contrat BATIPLACEMENT MultiCompte, quelle que soit l'option fiscale retenue lors de l'adhésion (régime fiscal PEA ou non).

MODALITÉS DE RÉGLEMENT

- Chèque
 Virement

Le règlement sera effectué dans les 10 jours ouvrés qui suivent la date de valeur du désinvestissement et selon les règles de valorisation prévues aux conditions générales.

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire ou postal pour tout règlement par virement.

CHOIX DE L'IMPOSITION DES PRODUITS FINANCIERS EN RÉGIME FISCAL HORS PEA

J'opte pour le mode d'imposition* suivant :

Ce choix étant définitif et irrévocable pour le rachat demandé. A défaut d'indication, la réintégration des produits financiers dans le revenu imposable sera appliquée.

- Réintégration des produits financiers dans mon revenu imposable Prélèvement forfaitaire libératoire (PFL)
[Mode d'imposition disponible hors Fiscalité PEA uniquement](#)

* Ce mode d'imposition ne concerne que les produits financiers afférents à des primes versées avant le 27 septembre 2017.

Quel que soit votre choix fiscal, vous devez indiquer sur votre déclaration de revenus, dans les rubriques prévues à cet effet, les montants qui figurent sur l'imprimé fiscal unique communiqué par SMAvie BTP en début de chaque année civile. Pour plus de précisions sur la fiscalité des rachats, se référer à la notice fiscale, disponible sur simple demande, ou se rapprocher de votre conseiller.

Cas d'exonération d'impôt sur le revenu pour BATIPLACEMENT MultiCompte

Les produits financiers sont exonérés d'impôt sur le revenu, sans condition de durée du contrat, si le rachat (total ou partiel) fait suite à l'un des événements suivants :

- votre licenciement ou celui de votre conjoint ou partenaire de PACS ;
 votre mise en retraite anticipée ou de celle de votre conjoint ou partenaire de PACS (rupture du contrat de travail avant 70 ans à l'initiative de l'employeur avec l'accord de l'intéressé) ;
 votre invalidité ou de celle de votre conjoint ou partenaire de PACS, correspondant au classement en 2^e ou 3^e catégorie de la Sécurité sociale ;
 votre cessation d'activité non salariée ou celle de votre conjoint ou partenaire de PACS, résultant d'un jugement de liquidation judiciaire.

Cocher la case correspondante si le rachat fait suite à l'un des événements ci-dessus. Joindre obligatoirement les pièces justificatives : lettre de notification de licenciement ou de mise à la retraite anticipée ; notification de la reconnaissance d'invalidité par la Sécurité sociale ; copie du jugement de liquidation judiciaire. La demande de rachat devra être adressée à SMAvie BTP au plus tard le 31 décembre de l'année qui suit la survenance de l'événement donnant lieu à l'exonération d'impôt sur le revenu. Il n'a aucun choix fiscal à faire entre l'impôt sur le revenu et le prélèvement libératoire.

Spécificités liées à la fiscalité PEA

RACHAT EFFECTUE	FISCALITÉ DES PRODUITS FINANCIERS	ENVELOPPE FISCALE PEA
ENTRE 2 et 5 ANS	Impôt sur le Revenu	Clôture
ENTRE 5 et 8 ANS	Exonération	Clôture
APRÈS 8 ANS	Exonération	Conservation

Les produits financiers sont exonérés d'impôt sur le revenu, lorsque le rachat est destiné à financer une création ou une reprise d'entreprise par le titulaire du PEA, par son conjoint ou partenaire de PACS, par son ascendant ou descendant. Un rachat total clôture le contrat de capitalisation. Tout rachat partiel intervenant entre 5 et 8 ans ne permet plus d'effectuer de nouveaux versements sans clôturer le PEA.

Joindre obligatoirement les pièces justificatives suivantes dans les 4 mois qui suivent le retrait :

- **en cas de création d'une entreprise** : copie du récépissé de dépôt de dossier de création d'entreprise ou tout document officiel comportant l'immatriculation de l'entreprise et son identification (extrait Kbis) ;
- **en cas de reprise d'une entreprise** : copie du document constatant l'opération de reprise d'entreprise accompagnée de tout document officiel comportant l'immatriculation de l'entreprise et son identification (extrait Kbis, déclaration d'enregistrement de la cession de parts ou d'action en cas de reprise d'une société, ou déclaration d'enregistrement de la cession de fonds de commerce en cas de reprise d'une entreprise individuelle) ;
- **dans tous les cas (création ou reprise d'entreprise)** :
 - ⇒ une attestation sur l'honneur délivrée par l'entrepreneur individuel, la société ou, s'agissant de la reprise d'une entreprise, le cédant, mentionnant la date et le montant des sommes ou valeurs investies dans l'entreprise par le titulaire du plan ;
 - ⇒ l'identité et l'adresse de la ou des personnes qui gèrent ou dirigent la société créée ou reprise.

Je prends note que les dispositions générales de mon contrat sont inchangées et certifie que mon contrat n'a pas été remis en garantie à un tiers.

Fait à _____ le _____

Signatures du titulaire et du co-titulaire le cas échéant

@115036G - Février 2018

DOMICILE FISCAL HORS DE FRANCE (dispositions spécifiques à BATIPLACEMENT MultiCompte hors fiscalité PEA)

Dans l'éventualité où la France a conclu une convention fiscale avec le pays de résidence du titulaire, celui-ci peut demander l'application du taux de la convention s'il est plus favorable que le taux de prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 125 A III du CGI.

L'application des dispositions de la convention est toujours subordonnée à l'envoi préalable par le titulaire d'un formulaire administratif visé par l'administration fiscale de sa résidence. À défaut, les rachats seront d'office imposés sur la base de l'article 125 O A du CGI, par prélèvement forfaitaire obligatoire. Joindre obligatoirement :

- une attestation sur l'honneur indiquant que vous avez votre domicile fiscal hors de France, au sens de l'article 4B du Code général des impôts.
 un formulaire administratif (imprimé fiscal n° 5000-FR) visé par l'administration fiscale de votre pays de résidence.
 un certificat de résidence fiscale ou d'imposition du pays de résidence.

SMAvie BTP

Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le code des assurances - RCS PARIS 775 684 772
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 Paris cedex 15

www.groupe-sma.fr

SMA